

Brest, le 4 Janvier 2016

Une paix durable est la condition préalable de l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain. Le maintien de la paix est indissociable du développement économique, social de tous, de la justice, de l'égalité « *il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir* ». **Le futur s'écrit aujourd'hui ! La fédération CGT Mines-énergie et le syndicat CGT Mines-énergie du Finistère, vous présentent ses meilleurs vœux pour 2016.**



Pourboire pour les salariés : 3,3 Milliards d'euros pour EDF, 3,5 Milliards pour ENGIE, 0,2% d'augmentation de notre salaire de base (SNB), **est-ce la une juste répartition des richesses créées par les salariés ?**

EDF Magouille dans les paradis fiscaux (ENGIE au Luxembourg) : EDF dont 84% des parts sont détenus par l'état serait l'auteur de montages financiers lui permettant de réduire sa facture fiscale. EDF a créé de toutes pièces deux sociétés d'assurance en Irlande et Luxembourg et il est actionnaire d'une autre basée aux Bermudes, des pays où il n'a pourtant aucune activité industrielle. **Cela permettrait au groupe EDF de réduire de plusieurs millions d'euros sa note fiscale.**

Rappel Contrat « Professionnels du Volant » 2016, Protégez votre Permis de conduire : Depuis 1985, la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT a souscrit une assurance "Professionnels du Volant" auprès de la MACIF. Pour vous garantir* contre les conséquences pécuniaires résultant de : La suspension, l'invalidation ou l'annulation du permis de conduire consécutive à un accident, une infraction ou une perte des points, un décès consécutif à un accident. Pour vous assister juridiquement pour la défense de votre permis de conduire devant les commissions de suspension du permis de conduire ou devant les tribunaux suite à une infraction au code de la route. **Ce contrat n'intervient que dans le cadre de la défense du permis de conduire qui sont des outils de travail pour les professionnels du volant (Personnel d'astreinte ou personnel en déplacement régulier, exclus emplois sédentaires dans les industries électriques et gazières).** Cette assurance s'adresse à toutes les Fédérations de la CGT, elle couvre toute personne occupant d'une manière effective et permanente un emploi consistant à la conduite de véhicules terrestres à moteur et à jour de ses cotisations syndicales auprès de CoGeTise. Comment adhérer à ce contrat ? Il suffit de remplir lisiblement le bulletin d'adhésion que vous trouverez sur le site www.transports.cgt.fr, de le signer et de le retourner à la Fédération accompagné impérativement du chèque de règlement à l'ordre de la MACIF. **Tous les contrats prennent fin le 31 décembre de chaque année quelle que soit la date à laquelle ils ont été souscrits.** Il est donc important de les souscrire et de les renouveler rapidement, la couverture prenant effet à la date de réception de ce bulletin d'adhésion par la Fédération. **Le coût annuel de l'assurance est de 14,00 €.**

RADAR [P#%!/?]

TU JOUES, TU PERDS

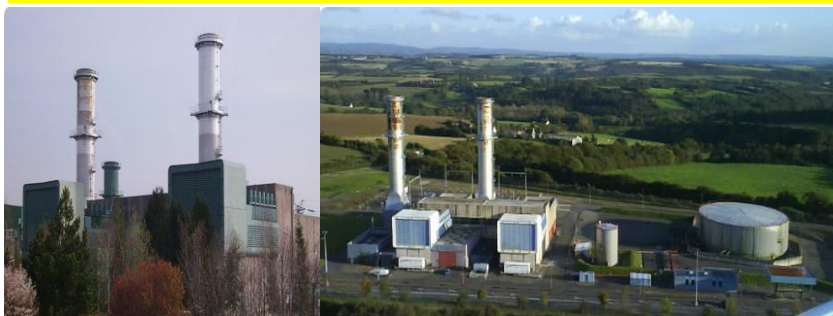


LA SEULE MACHINE A SOUS QUI FAIT PERDRE LES JOUEURS A TOUS LES COUPS.

Postulation : La CGT tient à rappeler à tous les agents les règles de candidatures sur les postes vacants. Tout agent est en droit de postuler sur un poste vacant paru sur la bourse de l'emploi, même si son contrat moral n'est pas atteint. Le chef de service/pole ou d'agence ne pourra porter sur l'exemplaire que vous lui remettrez que l'une des mentions suivantes : **Non Disponible, Défavorable, Favorable, Favorable avec professionnalisation**



Politique et pacte énergétique Bretagne, Transition du public vers le privé: Non à la centrale à gaz de Landivisiau et aux fermetures des CETACs d'EDF SA de Brennilis et Dirinon (Finistère) !



L'idée n'est pas nouvelle, déjà en 2007 GDF Suez prévoyait d'installer une turbine à gaz de 240 mégawatts à Ploufragan (Côtes d'Armor). Jugée inutile et polluante, elle est abandonnée suite à un débat contradictoire obtenu par les opposants avec les élus locaux. Mais cette fois, **le projet est ficelé dans le Pacte électrique breton, et c'est l'État qui lance un appel d'offre pour une centrale à gaz à cycle combiné de 450 mégawatts.**

Si deux volets de ce pacte concernent les économies d'énergie et les énergies renouvelables, en revanche celui sur **la sécurisation de l'alimentation via la centrale à gaz est largement dénonçable.** Par "sécurisation de l'alimentation" il faut entendre l'absorption des pics de consommation quelques jours par an par la mise en route massive des radiateurs électriques, la Bretagne du fait de sa position géographique étant peu reliée au réseau électrique national. Aujourd'hui ces pics sont sécurisés par 2 Centrales d'EDF SA de type TAC (Turbines à combustion) à Dirinon et Brennilis (*Photos ci-dessus*). Qui dit centrale à Landivisiau dit fin de ces deux centrales d'EDF, une transition non pas énergétique mais idéologique, du public vers le privé, garantie de profits sur le dos des usagers et contribuables. Ce projet s'inscrit dans **la libéralisation du marché de l'énergie**, avec une puissance fixée à 450 MW, soit près du double du projet initial prévu dans les Côtes d'Armor. Il est clair que l'ouverture du marché de l'électricité aux acteurs privés justifie à elle seule cette augmentation de puissance. Cette unité de production permettra vraisemblablement à Direct Énergie et Siemens qui ont remporté le contrat début 2012 (et créé la Compagnie Électrique de Bretagne - CEB), de revendre une partie de la production, comme le prévoit la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché Électricité). **Dès lors, on ne peut plus l'envisager comme un équipement d'appoint répondant aux "pics hivernaux" de consommation, mais plus comme un moyen de spéculer sur la demande.** D'ailleurs, de 200 heures de fonctionnement au départ, 8 000 heures par an sont aujourd'hui évoquées. **Il faut aussi rappeler que les fonds publics mobilisés pour l'investissement dépasseront 150 millions d'euros, auxquels s'ajoutera une prime annuelle de 40 millions d'euros versée à la CEB pendant 20 ans** pour couvrir le risque d'une rentabilité incertaine d'un projet dit "d'intérêt général"... Pourtant **il existe aujourd'hui d'autres solutions qui n'ont pas été approfondies**, dont celle de la Station de transfert d'énergie par pompage de Guerlédan (STEP). Ce type de projet pourrait en effet produire 750 MW. **Avec les fonds publics mobilisés pour cette centrale, d'autres choix auraient été possible en s'appuyant sur nos centrales existantes (Rénovation des TACS avec système d'injection d'eau pour baisser les émissions de CO2).** Au lieu de consommer du Gaz pour faire de l'électricité, il serait plus judicieux pour GRDF de développer les concessions GAZ sur le bassin de Landivisiau ! Coté achat GAZ, ENGIE !? Non, Direct Energie fonctionne au trading sur les marchés financiers. Et le transport GAZ (GRT GAZ) n'est pas encore défini à ce jour (Montoir, dépôt à Roscoff ?!). Cette centrale Direct Énergie et Siemens pourrait émettre jusqu'à 3 900 tonnes de CO2 par jour ! Soit l'équivalent de ce que rejettent dans l'air les véhicules de deux départements bretons qui parcourent 40 km dans la même journée. **Un projet passé en force, c'est l'État qui impose ce dossier, sur lequel ni les élus, ni les populations concernées n'ont réussi à faire entendre leur voix.**

La CGT Mines Energie a le projet ambitieux de créer un Pôle public de l'énergie visant à rassembler l'ensemble des acteurs du secteur, privés comme publics, afin de promouvoir une vraie politique énergétique durable. Les salariés seraient tous sous le même statut, celui des Industries Électriques et gazières

Le coût de construction de la STEP de Guerlédan est de l'ordre de 1000 et 1500 k€ / MW. Celui d'un blackout est difficile à estimer ; en ne tenant compte que de la question économique, il pourrait impacter le PIB breton d'environ 50 millions d'euros.